

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18.09.2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-55 Délibération relative au renouvellement de la convention pour le périscolaire avec la Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux (MJC)

Rapporteur : Isabelle BONNET

La MJC gère un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille principalement des enfants des communes d'Éveux et de Fleurieux-sur-l'Arbresle et dispose de personnel qualifié dans le cadre de l'animation.

La MJC recherche des missions pour compléter le temps de travail de son personnel ainsi que des financements pour équilibrer son budget.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a mis en place un projet éducatif de territoire et propose des animations sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école du Chêne durant l'année scolaire.

La commune souhaite renforcer son équipe d'encadrants pour ces temps d'animation sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer une convention pour l'année scolaire 2024/2025 pour la mise à disposition de 3 animateurs de 11h20 à 13h20 et d'un animateur de 16h30 à 17h30, les lundi / mardi / jeudi / vendredi des semaines scolaires. Le directeur de la MJC assure la coordination pédagogique de l'ensemble des intervenants sur le temps périscolaire.

Si nécessaire, la MJC pourra à la demande de la commune, compléter son équipe d'animateurs au tarif

de 21 € / heure.

VU la proposition transmise par la MJC gérant le centre de loisirs pour un montant de 7 414,43 € pour l'année scolaire 2024/2025 ;

VU le projet éducatif de territoire mis en place par la commune ;

VU la Convention Territoriale Globale signée entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

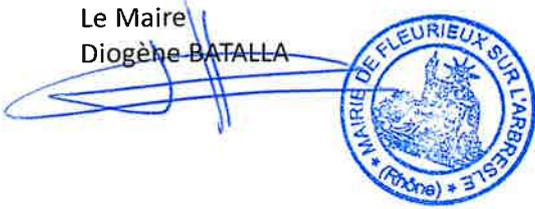
CONSIDERANT que la MJC contribue à améliorer l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence enfance/jeunesse de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités inscrites dans la convention périscolaire avec la MJC pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET

A blue ink signature of Isabelle BONNET, the secretary of the meeting.